

CHARTRE DE L'ÉCOLE

Programme Lire et faire lire Ontario (2026-2027)

La présente charte précise le rôle, les responsabilités et les engagements de l'école dans le cadre du programme intergénérationnel Lire et faire lire pour l'année scolaire 2026-2027.

Nom de l'école : _____

1. Présentation du programme

Lire et faire lire Ontario est un programme intergénérationnel qui fait la promotion du plaisir de lire en français et du renforcement des liens entre les générations. Il s'adresse d'abord aux élèves des classes de première et de deuxième année au sein des établissements scolaires qui souhaitent accueillir le programme.

2. Durée et fréquence des activités

Chaque session du programme Lire et faire lire comprend **huit rencontres hebdomadaires consécutives**, chacune d'une durée de 30 à 40 minutes par classe. Les sessions prévues pour l'année 2026-2027 sont les suivantes :

- **Automne : du 13 octobre au 4 décembre 2026**
- **Hiver : du 11 janvier au 5 mars 2027**
- **Printemps : du 5 avril au 28 mai 2027**

3. Rôle et engagements de l'école

3.1 Participation de l'école et organisation

L'école détermine librement sa participation au programme Lire et faire lire, en choisissant les sessions offertes ainsi que les classes de première et de deuxième année qui y prennent part, durant les heures scolaires.

L'école s'engage à offrir, dans la mesure de ses possibilités, des conditions optimales pour le déroulement des activités : un horaire régulier (un mardi, mercredi ou jeudi), ainsi qu'un lieu calme et spacieux (salle de classe, bibliothèque ou autre espace adapté) pour accueillir les petits groupes d'élèves.

Le conseil scolaire ou l'école émet une lettre d'autorisation au nom de chaque bénévole qui souhaite participer au programme afin de lui permettre d'obtenir gratuitement un certificat de vérification des antécédents judiciaires.

3.2 Déroulement de l'activité en classe

L'enseignant(e) demeure responsable de sa classe durant toute la durée des activités Lire et faire lire. Il lui est demandé de répartir les élèves de sa classe en petits groupes de trois à cinq élèves et de fournir la liste des prénoms des élèves de chaque groupe aux bénévoles.

L'enseignant(e) détermine les critères de constitution des groupes en tenant compte des aptitudes, des comportements et des besoins particuliers des élèves.

L'enseignant(e) veille à ce qu'aucun bénévole ne se retrouve seul(e) en tête-à-tête avec un(e) seul(e) élève.

3.3 Sélection des livres

Le choix des livres à lire relève principalement des bénévoles qui ont pour consigne de tenir

compte des intérêts et des suggestions des élèves. Toutefois, l'école se réserve le droit de refuser certaines lectures si elle le juge nécessaire, et conserve la possibilité de suggérer des ouvrages sans toutefois les imposer.

3.4 Limites des interventions des bénévoles

L'école s'engage à ne pas confier aux bénévoles de tâches autres que celles liées à l'animation des séances de lecture.

3.5 Encadrement et discipline

L'enseignant(e) ou la personne responsable de la classe reste disponible et accessible durant l'ensemble des séances de lecture. Ainsi, tout bénévole peut solliciter son intervention pour assurer le bon déroulement de l'activité et le maintien de la discipline. Les éducateurs et éducatrices habituellement présent(e)s en classe pour accompagner certains élèves doivent le rester durant les séances de lecture.

3.6 Suspension du programme

En cas de difficultés persistantes et après concertation avec l'antenne de coordination, l'école peut décider de suspendre le programme en cours de session.

4. Relations avec l'antenne de coordination et l'Association Lire et faire lire Ontario

L'antenne de coordination collabore étroitement avec l'école pour assurer la mise en place et le bon déroulement du programme. L'école est invitée à transmettre ses suggestions d'amélioration à l'antenne de coordination, et peut remplir le formulaire d'évaluation sur le site web de l'ALFLO.

Cette charte constitue les conditions officielles de la participation de l'école au programme Lire et faire lire en Ontario pour l'année scolaire 2026-2027. En signant ce document, l'école s'engage à respecter l'ensemble des principes et engagements énoncés ci-dessus.

Antenne de coordination Lire et faire lire :	Titre du signataire pour l'école :
Nom :	Nom :
Courriel :	Courriel :
Téléphone :	Téléphone :
 Signature: Date:	 Signature: Date: